

Chemins faisant....

Les nouvelles itinérances culturelles dans les parcs naturels régionaux

2ème année

Résidence de chercheur.se(s) et d'artiste(s)

Octobre 2019 - Juin 2020

Appel à candidature

Dans le cadre de leur partenariat, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes et les dix Parcs naturels régionaux, fédérés au sein de l'Association des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA) mettent en place pour la deuxième année consécutive des résidences croisées entre des chercheur.se.s en sciences sociales et des artistes afin d'explorer la question de l'itinérance culturelle sur leurs territoires.

I Contexte et enjeux

La démarche menée par les Parcs naturels régionaux et la DRAC vise à lutter contre les inégalités territoriales et sociales, qui peuvent être particulièrement importantes dans des territoires ruraux. Ceux-ci sont souvent les moins équipés ou les moins bien dotés sur le plan culturel. Les acteurs culturels qui y sont présents sont aussi fragiles et soumis, plus qu'ailleurs, aux restrictions financières des politiques publiques. Leurs habitants y rencontrent des difficultés sociales réelles.

Aussi, dans le cadre de la convention (2018-2020) qui régit les relations entre la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et les Parcs naturels régionaux, un des axes d'intervention commun est l'éducation artistique et culturelle. Ils lui reconnaissent des objectifs communs : faciliter les actions d'éveil artistique et culturel pour les jeunes enfants ; mettre en place des parcours d'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant et du jeune - temps scolaire et hors - temps scolaire - en partenariat avec les acteurs éducatifs et culturels ; prendre en compte l'ensemble des jeunes quel que soit leur situation de handicap, de santé ou judiciaire. Ces actions peuvent aussi concerner les adultes, même si les jeunes constituent une priorité.

Un autre aspect important au cœur du partenariat entre la DRAC et les PNR porte sur la recherche en sciences sociales non seulement comme outil de connaissance des territoires et de leurs populations, mais aussi pour penser les démarches de co-construction d'une politique ou d'une action culturelle ou patrimoniale.

Dans ce cadre, deux appels à résidence sont lancés:

- une résidence-mission artistique
- une résidence de recherche-action

La résidence-mission doit permettre des rencontres entre une population (enfants et adultes) et un ou des artistes, autour d'une expérience commune de création. L'objectif est de permettre, aux participants, de percevoir les enjeux associés à la création et de les inviter à s'engager éventuellement dans des pratiques artistiques. Ces résidences n'ont donc pas vocation à se substituer à l'enseignement d'une pratique artistique, même si les actions menées peuvent s'appuyer sur des acteurs ou des structures qui travaillent dans ce domaine. Pour l'artiste, il ne s'agit pas non plus de mener uniquement une création de création personnelle puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Il s'agit ici d'une co-production de « gestes artistiques » avec les habitants. Susceptibles d'être visibles dans l'espace public ou pouvant s'y inscrire.

A cet artiste ou cette équipe artistique, sera associé un ou des chercheur.se.s en sciences sociales amené.e.s à travailler sur une thématique commune. A l'instar de la résidence-mission artistique, il sera donc demandé que le ou les chercheur.se.s en sciences sociales puissent également engager une recherche-action en lien avec les habitants. Cette résidence devra aussi participer à la formalisation du projet artistique.

En ce qui concerne les actions en direction des jeunes, leur mise en œuvre s'articulera aussi avec les politiques éducatives des Parcs naturels régionaux. Dans le cadre d'une pédagogie de projet, les Parcs ont su ainsi mettre en œuvre, avec l'Education nationale, des procédures d'élaboration de projets pédagogiques exemplaires en termes de dialogue et de synergie. Artistes et chercheur.se.s pourront donc s'appuyer sur les actions et les relations déjà mises en œuvre dans le cadre des actions des Parcs naturels régionaux.

Il est proposé de mettre en place ces résidences sur plusieurs Parcs naturels régionaux chaque année. Ce parti-pris doit permettre aux équipes artistiques et aux chercheur.se.s de pratiquer l'itinérance et de jouer sur les correspondances entre des enjeux dégagés sur plusieurs territoires. En cela, ce projet est original au regard des autres actions d'éducation artistique et culturelle menées jusque-là qui attachent une équipe artistique à un seul territoire. Ces échanges doivent ainsi permettre aux Parcs naturels régionaux une réflexivité sur leurs pratiques mais aussi – et surtout – sur les caractéristiques communes ou différentes de leurs territoires.

II La thématique de l'itinérance, une thématique commune sur les territoires des PNR

L'itinérance, retenue comme fil conducteur de ce projet, comporte une multitude d'aspects. Elle renvoie autant à la question de la mobilité (des œuvres, des artistes, des « publics ») – qui rejoint la problématique de l'accès à la culture dans des espaces ruraux –, qu'aux sentiers et chemins, aux pratiques d'« itinérances récréatives »¹ ainsi qu'aux abris et bivouacs. Les parcs naturels régionaux sont des acteurs importants pour penser les mobilités et les différents modes d'accès aux pratiques culturelles et artistiques sur leurs territoires, via la mise en place d'itinéraires visant à la découverte de patrimoines culturels et naturels (patrimoine géologique dans le PNR des Volcans d'Auvergne, itinéraires artistiques via le projet du partage des eaux pour les Monts d'Ardèche...), mais aussi dans la réflexion sur les nouveaux modes de nomadisme choisis (pèlerinages de Saint Jacques de Compostelle, vagabondages, trails...) ou contraints (chemins de l'école transformés avec les fusions intercommunales).

Ces différentes observations nous invitent à une expérience sensible et diversifiée de l'espace² et du paysage qui réinterroge les catégories habituelles, notamment « habitant / touriste », « ville/nature »³ et relie les dimensions artistiques, mémorielles, patrimoniales ou architecturales des lieux. Les formes d'itinérance peuvent être passées, présentes, imaginées, contraintes ou choisies. Elles sont à considérer en lien avec des espaces partagés et lieux de conflits potentiels, mais aussi dans des temporalités différentes (saisonnalités, temps de la journée, de la semaine)

La thématique de l'itinérance est ainsi déclinée en sous-thèmes durant trois ans à travers des actions de type « résidences d'artistes et de chercheur.se.s » sur les territoires des Parcs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette deuxième année sera consacrée aux itinérances de loisirs, aux récits associés et aux relations entre itinérants et résidents : quelle quête de sens la randonnée révèle-t-elle? Quelles formes prennent les réactivations de récits historiques (autour des Huguenots, des Dragonnades ou de Saint Jacques de Compostelle)? Observe-t-on la création de récits pour des nouveaux parcours? Comment se croisent différents récits, des itinérants et des habitants ? Les itinérants qui s'inscrivent dans une itinérance ancienne (spiritualité ou racines...) sont-ils perçus (et accueillis) différemment? Quelles sont les modalités par lesquelles se réactivent ces mémoires auprès des habitants ? Quel est l'impact sur la mise en tourisme ? Plus précisément, les parcs proposent de travailler sur:

- les chemins de Saint Jacques (GR® 65) sur la section située dans le Parc naturel régional du Pilat entre Condrieu et le col du Tracol

¹Corneloup, J. L'itinérance, une pratique récréative en mouvement. *Cahier Espaces* (112), 2012, pp. 8-20.

²Jean-François Augoyard. *Pas à Pas. Essai sur le cheminement quotidien en milieu urbain*. A la Croisée, 2010 (2ème éd.)

³Bourdeau P., Mao P., et Corneloup J. Les sports de nature comme médiateurs du « pas de deux » ville-montagne. Une habitabilité en devenir ? , *Annales de géographie*, vol. 680, no. 4, 2011, pp. 449-460.

- les routes associées à la mémoire huguenote autour de l'exil (GR® 965 « sur les Pas des Huguenots », itinéraire culturel européen) ou à celle du chemin de Saint-Martin de Tours /itinéraire culturel européen (évoquant les routes du voyage et du partage citoyen) pour le territoire du Parc naturel régional de la Chartreuse ;
- la vallée comme espace du quotidien au sein des nouveaux grands bassins de vie engendrés par les nouvelles intercommunalités. Deux vallées sont identifiées de part et d'autre de la ligne du partage des eaux (GR® 7) au sein du PNR des Monts d'Ardèche: une côté Méditerranée, une côté Atlantique

Le croisement des regards et des disciplines doit permettre d'appréhender les changements dans les pratiques sur certains territoires qui peuvent être en lien avec les reconfigurations administratives autant que l'émergence d'un nouveau rapport à son environnement.

Création et recherche participatives

Le présent appel à candidature concerne toute équipe déjà constituée, composée d'artiste (s) et de chercheur.se (s).

L'équipe est invitée à intervenir sur des territoires ruraux d'exception, mais qui sont confrontés, à l'instar d'autres territoires, ruraux à des difficultés d'accès et de structuration dans le domaine de la culture. La question des mobilités, contraintes ou choisies, sera abordée en lien avec une analyse fine du territoire concerné.

Différentes manières d'appréhender la thématique peuvent être envisagées, dans la mesure où le binôme ou le collectif sera amené à travailler en concertation avec les Parcs et les acteurs locaux dans le cadre d'une démarche participative impliquant les habitants du territoire.

L'équipe retenue aura un mois de préparation afin de co-construire son projet avec les Parcs et leurs partenaires ancrés dans les territoires (associations, collectivités territoriales, entreprises notamment celles de l'économie sociale et solidaire). Sur la base d'une mise en partage des questionnements, le ou les artistes seront amené.e.s à proposer une création participative et le ou les chercheur.se.s, une recherche collaborative

Pluridisciplinarité et innovation

Les propositions théoriques et méthodologiques participatives et innovantes seront appréciées, notamment dans les échanges artiste(s)/chercheur.se(s). Les candidatures d'artiste(s) et de chercheur.r.se (s) sont conjointes, et les candidat.e.s retenu.e.s devront effectuer leurs séjours dans la même période et s'engager à une collaboration qui donnera lieu à une restitution commune.

Sont éligibles à ce programme tous les chercheur.se.s ou artistes, sans condition de discipline, d'âge, de sexe ni de pays d'origine.

Toutes les expressions artistiques peuvent être proposées dans la mesure où elles sont en relation avec la thématique spécifiée.

De même, dans le champ des sciences sociales, la recherche pourra relever des domaines suivants : ethnologie, anthropologie, sociologie, géographie, histoire.

Le dossier de présentation devra proposer une interprétation générale de la thématique choisie et une orientation spécifique qui déterminera les modalités de mises en œuvre des deux résidences.

III Les caractéristiques du projet pour 2019/2020

Les actions se dérouleront jusqu'à fin juin 2020 sur les territoires des trois Parcs naturels régionaux suivant :

- le Parc naturel régional du Pilat,
- le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche,
- le Parc naturel régional de Chartreuse

Déroulement des résidences

1 Temps préparatoire

Les candidat.e.s retenus seront amené.e.s à préciser les modalités de la résidence dans le cadre d'une phase préalable d'un mois avec les trois Parcs concernés (octobre/novembre 2019). Ce temps préparatoire permettra d'effectuer les prises de contacts et rencontres nécessaires et d'élaborer un projet conjoint avec l'ensemble des partenaires.

2 Modalités

A la suite, il est prévu que l'équipe retenue effectue un mois de résidence dans chaque Parc entre novembre 2019 et juin 2020. Les temps de présence sur les territoires seront déterminés conjointement avec les parcs. Plusieurs possibilités pourront être étudiées : sur un mois en continu ou sur plusieurs périodes d'une semaine au minimum sur chaque territoire de parc. Mais des adaptations pourront avoir lieu si nécessaire sous forme d'une résidence intermittente dont les séquences seront détaillées dans la présentation du projet.

Les lauréat.e.s consacreront également un temps global de mise en forme de la restitution qui n'exigera pas la présence sur les territoires des Parcs.

Les propositions détailleront le volume des interventions et leur répartition dans le temps.

Les propositions détailleront les pistes de restitution envisagées à l'issue de la résidence.

Les candidat.e.s retenu.e.s devront pouvoir se rendre aux réunions de suivi sur le territoire du Parc ainsi que les sur les réunions du Comité de pilotage scientifique et technique rassemblant les représentants des Parcs et de la DRAC.

3 Hébergements

Chercheur.se.s et artiste.s seront hébergé.e.s pendant cette période sur un seul site, mais pourront, en fonction du territoire d'action, mener son/leur travail de recherche et de médiation dans plusieurs lieux.

L'hébergement sera pris en charge par le Parc ou les communes partenaires.

Tout au long de la résidence, un carnet de bord commun (sous forme de blog ou autre) sera mis en place en lien avec les parcs et permettra à tous de suivre l'avancée du travail.

4 Restitutions

Les productions artistiques et scientifiques seront restituées sous une forme commune en deux temps: sur les lieux d'enquêtes et dans le cadre d'une restitution globale de l'ensemble des territoires à construire avec l'APARA.

L'équipe artistique et scientifique pourra s'appuyer sur les chargé.e.s de mission des Parc (culture, éducation à l'environnement et au territoire) pour la mise en œuvre de leurs actions et de leurs interventions. Les actions de communication liées à ces actions (mise en place des ateliers, restitution, etc.) seront menées en lien avec les Parcs.

Calendrier

10 juillet : retour des propositions

semaine du 26 août : audition des équipes/artistes/chercheurs retenus

octobre 2019 : prise de contact, début de la résidence par le travail d'immersion

juin / septembre 2020: restitution

Plan de financement

L'enveloppe attribuée à ce projet est de 20 000 Euros pour la résidence-mission et 20 000 Euros pour la résidence de recherche-action. Les frais de déplacements et restauration sont inclus dans ces enveloppes.

Candidature et modalités de sélection

Le dossier de candidature doit comprendre:

- Un projet artistique/scientifique (3 pages maximum en format A4, interligne simple) qui explicite les rôles et les interactions possibles entre chercheur.e.s et artiste.s,
- Une lettre de motivation (1 page en format A4 page),
- Une courte biographie (pour les artistes et les chercheur.se.s),
- Une documentation sur les travaux artistiques antérieurs pour les artistes (format pdf),
- Une liste des publications pour les chercheur.se.s,

- un budget opérationnel,
- un calendrier prévisionnel qui pourra être discuté lors de l'audition et qui inclut un mois de préparation et au minimum un mois de résidence par Parc,

La date limite de réception des dossiers est fixée au 10 juillet 2019

La décision finale sera faite après un entretien avec les candidat.e.s pressenti.e.s qui se déroulera la semaine du 26 août 2019.

Les candidatures doivent être envoyées par courrier électronique aux adresses suivantes :

ejacquiauchamska@pnrma.fr / mfperret@pnrma.fr

et

drac.ara-ethno@culture.gouv.fr (pour le dépôt des fichiers lourds, merci de prendre contact avec Anne-Lise Curcio - anne-lise.curcio@culture.gouv.fr / 04 72 00 44 27)

Contacts

Parc naturel régional du Pilat : Axel MARTICHE : amartiche@parc-naturel-pilat.fr /
Alexia PALLAY : apallay@parc-naturel-pilat.fr

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche: Eléonore JACQUIAU CHAMSKA
ejacquiauchamska@pnrma.fr / Marie-Françoise PERRET : mfperret@pnrma.fr

Parc naturel régional de Chartreuse: Emmanuelle VIN : emmanuelle.vin@parc-chartreuse.net

Service ethnologie de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes : Marina CHAULIAC :
marina.chauliac@culture.gouv.fr